

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 236

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE 29

A l'alinéa 26, substituer au mot :

« devront »,

le mot :

« doivent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.